

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

### Séance du 24 mai 2017

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 17/05/2017

*L'an deux mille dix-sept et le vingt-quatre mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS*

Présents : 24

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 1

Votants: 25

Pour: 25

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents :** Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BÉRAUD, Roland BASCOUL, Bernard BOSC, Francis BOUTES, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Kléber MESQUIDA, Christophe MORGO, Martine OLMOS, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Yves ROBIN, Luc SALLES, Hedwige SOLA, Jérôme ROGER, Alain SICILIANO

**Représentés:** Yvan CASSILI par Marie-Aline EDO

**Présents non votants :**

**Excusés:** Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Pierre POLARD, Catherine REBOUL, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL

**Absents:** Claudine BOUSQUET

Objet: Procès-verbal du Comité syndical du 10 février 2017

Le Président accueille les membres du Comité syndical et déclare la séance ouverte à 15 heures, le quorum étant atteint.

#### Examen des rapports présentés en Comité Syndical

**2017-10-02-01 Règlement intérieur du Comité syndical, rapport présenté par Jean Arcas :** l'assemblée délibère à l'unanimité sur le contenu du règlement intérieur.

**2017-10-02-02 Gouvernance du Pays, rapport présenté par Jean Arcas :** le Président enregistre l'adhésion de l'assemblée qui adopte la hiérarchie des différentes instances du Pays s'articulant autour du comité syndical et du bureau, avec voix délibérative et des commissions de pôles et comités de pilotage avec voix consultatives. Le nouveau schéma de gouvernance est adopté à l'unanimité.

**2017-10-02-03 Composition des commissions de pôles et des comités de pilotage, rapport présenté par Jean Arcas :** le Comité syndical désigne en son sein les Présidents et les membres qui siègeront dans les deux commissions de pôle ainsi que les Présidents des comités de pilotage, rapporteurs et membres. Chaque commission de pôle comportera 17 membres, dont 3 membres du Conseil de développement. Cette composition est adoptée à l'unanimité.

**2017-10-02-04 Constitution de la Commission d'Appel d'Offres, rapport présenté par Jean Arcas :** Madame Marie-Aline EDO et Monsieur Jean-Pierre BÉRAUD sont élus à l'unanimité membres titulaires et Madame Hedwige SOLA et Monsieur Gérard BARO sont élus à l'unanimité membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres. Une Commission Marchés à procédure adaptée est créée. Sa composition est identique à celle de la Commission d'Appel d'Offres.

**2017-10-02-05 Délégations au Comité syndical, rapport présenté par Jean Arcas :** le Comité syndical attribue au Président les délégations de pouvoirs habituelles pour une bonne gestion des affaires courantes du syndicat (11 alinéas de l'article L2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales) et aux quatre Vice-présidents les délégations du 4<sup>ème</sup> au 10<sup>ème</sup> alinéa ainsi qu'à l'élu référent aux ressources humaines. Ces délégations sont adoptées à l'unanimité.

**2017-10-02-06 Désignation d'un représentant de la Commission Locale de l'Eau, rapport présenté par Jean Arcas :** Monsieur Jean Arcas est désigné par le Comité syndical pour représenter le Pays Haut Languedoc et Vignobles à la Commission Locale de l'Eau comme membre titulaire et Madame Marie-Aline Edo comme membre suppléant. M. Jean Arcas est désigné à l'unanimité par le Comité syndical.

**2017-10-02-07 Désignation d'un délégué AGEDI, rapport présenté par Jean Arcas** : le Comité syndical désigne le Président Jean Arcas à l'unanimité en tant que délégué auprès du syndicat AGEDI.

**2017-10-02-08 Appel à contribution statutaire auprès du Conseil départemental, rapport présenté par Jean Arcas** : le Conseil départemental, membre du Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles va voter la contribution statutaire lors de la session du budget primitif 2017. Les membres du Comité syndical autorisent le Président à solliciter auprès du Département le règlement de cette contribution pour un montant de 422 480 €.

**2017-10-02-09 Montant et modalités de versement des participations 2017 des membres du Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles, rapport présenté par** Le débat d'orientation budgétaire a fixé, pour l'exercice 2017, le montant des participations des communautés de communes à 4€ par habitant au titre de la participation statutaire. Afin de faciliter la trésorerie du Syndicat Mixte, le règlement unique des communautés de communes interviendra avant le 15 Février 2017, étant précisé que la base retenue est la population déclarée au titre de la DGF de l'exercice précédent conformément au tableau examiné en séance.

**2017-10-02-10 Montant et modalités de versement des participations 2017 des membres du Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles au titre du Programme d'Intérêt Général (PIG), rapport présenté par Marie-Aline EDO** : le débat d'orientation budgétaire a fixé, pour l'exercice 2017, le montant des participations des communautés de communes à 1 € par habitant au titre de l'accompagnement et du suivi du Programme d'Intérêt Général PIG « Habiter au Pays ». Afin de faciliter la trésorerie du Syndicat Mixte, le règlement unique des communautés de communes interviendra avant le 15 Février, étant précisé que la base retenue est la population déclarée au titre de la DGF de l'exercice précédent conformément au tableau examiné en séance.

**2017-10-02-11 Administratif – démarches éco-responsables et diminution des impacts environnementaux dans la gestion administrative du Pays Haut Languedoc et Vignobles, rapport présenté par Jean Arcas** : le Syndicat mixte souhaite réaffirmer en interne certains points relatifs à la prise en compte de critères éco-responsables. Cette proposition est validée à l'unanimité par l'assemblée délibérante. Cela donnera lieu à une note de service en direction du personnel de la structure.

**2017-10-02-12 Promotion touristique 2016 de la destination Haut Languedoc et Vignobles, rapport présenté par Jean Arcas** : ce rapport a déjà fait l'objet d'une délibération en 2016 ; à la demande de l'autorité de gestion, il s'agit de modifier le plan de financement en modifiant la part des fonds européens et en diminuant la part d'autofinancement. Cette proposition est validée à l'unanimité.

**2017-10-02-13 Fixation des tarifs pour les animations touristiques, rapport présenté par Jean Arcas** : dans le cadre d'animations mises en œuvre, le Syndicat mixte a recours à l'intervention ponctuelle de guides, d'animateurs, de conférenciers... Il est proposé en fonction des thématiques d'appliquer un tarif forfaitaire que l'Assemblée délibérante valide à l'unanimité.

**2017-10-02-14 Création d'un poste d'attaché de conservation du patrimoine, rapport présenté par Jean Arcas** : dans le cadre du Pays d'Art d'Histoire il est proposé de concevoir une offre muséale jouant sur la complémentarité des sites. Pour ce faire, la DRAC propose d'apporter un soutien financier pour la création d'un poste d'attaché de conservation du patrimoine. Concernant le projet et la participation des Communautés de communes, l'Assemblée délibérante demande à ce qu'un courrier soit adressé à chaque Communauté de communes faisant état très précisément du cadre d'intervention et de la demande financière. Sur le principe, l'Assemblée donne un avis favorable.

**2017-10-02-15 « Montagnes du Caroux » : animation, rapport présenté par Marie-Pierre Pons** : le Syndicat mixte a été retenu Pôle structuré de pleine nature. Pour la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'actions, une animation générale est nécessaire portant sur un équivalent temps plein à 60 %. Le coût de l'opération s'élève à 141 173 € TTC pour la période 2017 à 2019, avec une demande de 56 469 € TTC auprès du FEDER, auprès de l'Etat 28 852 € TTC, du Conseil départemental pour 13 500 € TTC, le solde étant apporté par l'autofinancement du Pays. Ce plan de financement est adopté à l'unanimité.

**2017-10-02-16 Désignation de représentants du Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Bio Orb PPAM, rapport présenté par Jean-Pierre Berraud** : le Pays porte un Pôle d'excellence rurale pour la mise en place d'une filière Plantes à parfum aromatiques et médicinales en soutien à l'agriculture pour une reconquête de friches agricoles. Pour conforter la dynamique, une SCIC va se créer avec un collège de producteurs, un collège de bénéficiaires, un collège d'acteurs publics et un collège de soutiens. Deux élus représenteront notre structure dans le cadre du collège public. Jean Arcas et Jean-Pierre Berraud sont désignés par l'Assemblée à l'unanimité.

**2017-10-02-17 Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte : étude Eco-mobilité, rapport présenté par Marie-Aline EDO** : ce rapport donne lieu à débats. Le coût global semble trop élevé . Il est demandé de vérifier si l'étude ECOMobilité

pourrait se limiter à l'étude de Rézo Pouce à l'échelle du territoire et de vérifier l'éligibilité de la modification de cette action par rapport à la subvention attribuée dans le cadre du TEPCV. L'Assemblée valide cette décision à l'unanimité.

**2017-10-02-18** Convention «Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPC) – Tranche 2, rapport présenté par Marie-Aline EDO : pour la seconde tranche, il est présenté les actions retenues dans le cadre de la Convention avec le Ministère de l'Environnement pour la Transition énergétique. Quinze opérations sont retenues par le Ministère pour un montant de 611 546 €. Le Comité syndical valide à l'unanimité la Convention.

**2017-10-02-19** Approbation du Procès-verbal du Comité syndical du 3 février 2017, rapport présenté par Jean Arcas : le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2016 n'appelant pas de commentaire est adopté à l'unanimité.

**2017-10-02-20** Contrat de ruralité du Haut Languedoc et Vignobles, rapport présenté par Jean Arcas : le contrat doit s'articuler dans une logique de projets de territoire autour de six volets : Accès aux services et aux soins, Revitalisation des bourgs centres, Attractivité du territoire, Mobilité, Transitoire écologique et Cohésion sociale. Le contrat comprend deux parties : le contrat cadre et l'annexe financière. Il est proposé de valider le document cadre et d'acter le rôle de coordinateur et d'animateur du Syndicat mixte pour la mise en œuvre de ce contrat. Le Comité syndical valide l'action à l'unanimité.

**2017-10-02-21** Motion de soutien à la Commune d'Olonzac suite aux intempéries du 27 janvier 2017, rapport présenté par Jean Arcas : la motion est validée à l'unanimité.

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.